

## **OBJET**

**EXTENSION DE L'ECOLE DE GRAND CANAL**  
**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCÉDURE DE L'APPEL D'OFFRES**  
**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS DE TRAVAUX**

---

## **PREAMBULE**

La SODIAC a été retenue en qualité de mandataire de l'opération « extension » de l'école de Grand Canal. A l'issue d'une procédure de mise en concurrence (mandat en date du 22 janvier 2007)

## **PROGRAMME**

Le programme consiste en la réalisation de deux salles de classe de 60 m<sup>2</sup>, d'un préau de 100 m<sup>2</sup>, la réalisation de cheminements couverts entre la galerie existante et les futures classes, l'aménagement de la cour de récréation sur 250 m<sup>2</sup>, la réalisation de sanitaires complémentaires et le relevage des eaux usées de l'école.

## **BUDGET**

L'enveloppe budgétaire a été fixée à 500 000 € en coût de réalisation des travaux.

Les crédits sont inscrits au budget principal 2007, chapitre 23.

## **ALLOTISSEMENT**

Les travaux ont été scindés en quatre lots :

Lot 1 – Assainissement EU, Préparation Plate forme.

Lot 2 – Principal Bâtiment : Gros Œuvre, Aménagement Extérieur, Charpente Couverture, Métallerie, Menuiserie Aluminium, Revêtement de sol dur, Plomberie.

Lot 3 – Peinture, Faux Plafond.

Lot 4 – Électricité.

## **PROCEDURE**

Le lot n°1 a fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics, car le montant de ce lot représente moins de 20 % du montant total du marché. Ces travaux sont un préalable nécessaire au démarrage du gros œuvre.

**OBJET**

**EXTENSION DE L'ECOLE DE GRAND CANAL**  
**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE DE L'APPEL D'OFFRES**  
**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS DE TRAVAUX**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 07/5-02 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Ecole et Restauration Municipale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet et la procédure d'Appel D'offres.

**ARTICLE 2**

Autorise le représentant de la SODIAC à signer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 28 DEC. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

## RAPPORT N° 07/5-02

Pour mener à bien les travaux des lots 2, 3, et 4, un appel d'offres a été lancé le 9 novembre 2007 en application des articles 10, 57 à 59 du code des marchés publics.

La commission d'appel d'offres réunie le 12 décembre 2007 a retenu les entreprises suivantes :


| LOT                                 | ENTREPRISE        | MONTANT TTC  |
|-------------------------------------|-------------------|--------------|
| <u>Lot 2</u> Principal Bâtiment :   | BG BAT            | 284 673,00 € |
| <u>Lot 3</u> Peinture, Faux Plafond | LOMBARD           | 20 479,74 €  |
| <u>Lot 4</u> Électricité            | J.M PARASSOURAMIN | 13 285,83 €  |

### DEMANDE D'AUTORISATION :

Par rapport à l'ensemble des éléments ci-dessus cités, je vous demande :

- D'approuver le projet et la procédure d'appel d'offres
- D'autoriser le représentant de la SODIAC à signer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres

Je vous prie de vouloir en délibérer.

 **DEPUTE-MAIRE**  
*12/10/08/12*  
**René-Paul VICTORIA**